



Communiqué du conseil d'administration du Collège des Sociétés Savantes Académiques de France, relatif à la tenue des élections législatives anticipées

Rennes, le 24 juin 2024

Alors que les électrices et les électeurs sont convoqués en urgence pour des élections législatives d'importance décisive, le conseil d'administration du Collège des Sociétés Savantes Académiques de France rappelle que les institutions publiques de recherche et d'enseignement supérieur ont pour rôle d'accroître la compréhension du monde réel, cette connaissance devant permettre de meilleurs choix sociaux et politiques.

Le conseil d'administration soutient donc la nécessité d'une recherche libre et respectueuse de la diversité des champs disciplinaires, en phase avec une société française plurielle. Il réaffirme que, dans une démocratie pleine et entière, les chercheurs ne sauraient être privés de leur liberté de questionnement, ni de leur liberté d'expression scientifique. Le conseil rappelle ainsi la nécessité absolue d'une recherche menée sans condition autre que l'intégrité attendue de la part des chercheurs et contrôlée par leurs pairs.

Le conseil d'administration rappelle aussi l'affinité profonde entre le progrès de la connaissance du monde réel et la démocratie : seules des institutions de recherche libres peuvent produire un savoir sans œillères, un savoir qui a vocation à augmenter le degré de conscience des sociétés humaines sur elles-mêmes et sur leur environnement physique, biologique, climatique... Toute tentative de bâillonner, censurer, orienter le processus de la recherche ou ses résultats, d'entraver leur diffusion, est tout autant une atteinte aux libertés académiques qu'un déni de réalité, qui se paie en dérèglement climatique, recul de la biodiversité, retards technologiques, pauvreté, recul de l'espérance de vie ou désillusion à l'égard de la démocratie.

La dimension internationale des échanges dans l'enseignement supérieur et la recherche est aussi aux fondements de la connaissance scientifique. L'attractivité de la France est un enjeu majeur sur les plans scientifique, économique et politique, et doit être encouragée par une politique active d'accueil d'hommes et de femmes de tous pays, désirant venir mener leurs recherches et leurs études sur notre territoire.

Par cette position, le conseil d'administration affirme son attachement à une société libre et ouverte, qui considère la liberté de la recherche, la liberté d'expression scientifique, et le développement des connaissances scientifiques et leur partage, comme des socles essentiels du débat démocratique en République.

Le conseil d'administration forme le vœu que les citoyennes et les citoyens prennent en compte l'importance du respect de ces valeurs et libertés au moment d'exprimer leur vote.